



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Saone-et-Loire

Question écrite n° 3386

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le refus de la direction de l'entreprise Ugine d'autoriser la visite de l'usine de Gueugnon par une délégation de syndicalistes soviétiques à l'invitation du syndicat CGT des forges. L'attitude adoptée par les dirigeants de cette grande entreprise nationale paraît difficilement compatible avec les exigences de la coopération internationale. À l'heure où se multiplient les échanges et les contacts entre pays industriels de l'Ouest comme de l'Est, son caractère négatif ne peut que nuire aux intérêts de la France. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis dans cette affaire.

Texte de la réponse

Reponse. - L'usine de Gueugnon, appartenant à la société Ugine Aciers de Chatillon et Gueugnon, est classée établissement à régime restrictif. En conséquence, la visite de ce site industriel par des personnes n'appartenant pas à la Communauté économique européenne est soumise à l'autorisation préalable du haut fonctionnaire de défense rattaché au ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Or, le directeur de l'établissement a été informé de l'invitation du syndicat CGT des forges huit jours avant la date présumée de la visite de la délégation des syndicalistes soviétiques. Ce délai ne lui permettant pas d'obtenir l'autorisation nécessaire, la visite a été ajournée.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3386

Rubrique : Minerais et métaux

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2721